

ATHÈNES, LE 20 Juillet 1924

I215/D

Le Directeur de l'Ecole Française d'Athènes
à S.E. Aziz-Bey, Inspecteur Général des Antiquités
de l'Asie Mineure.

J'ai l'honneur de vous prier, suivant les indications que vous avez bien voulu donner à M. Alfred LAUMONIER, de transmettre à S.E. le Vali de SMYRNE la demande ci-jointe d'autorisation de débarquement au port de SIGHADJIK, dans le courant d'Août, de notre matériel de fouilles,

M. LAUMONIER amènera lui-même de SAMOS sur un caïque ce matériel archéologique, dont la liste est jointe à cette demande.

D'autre part, les fonctions actuelles de M. DEMANGE ne lui permettant pas de quitter Athènes avant le mois de septembre, je vous prie de vouloir bien accueillir M. SMYRNE, Membre de l'Ecole Française, qui se présentera à Votre Excellence, à SMYRNE, le 15 Août prochain, muni de l'autorisation de fouiller à TEOS délivrée à l'Ecole Française par le Gouvernement Turc.

Je vous prie d'agréer, avec mes remerciements,
l'expression de ma haute considération./.

Pour le Directeur de l'Ecole Française,
(en congé)
Le Secrétaire Général,

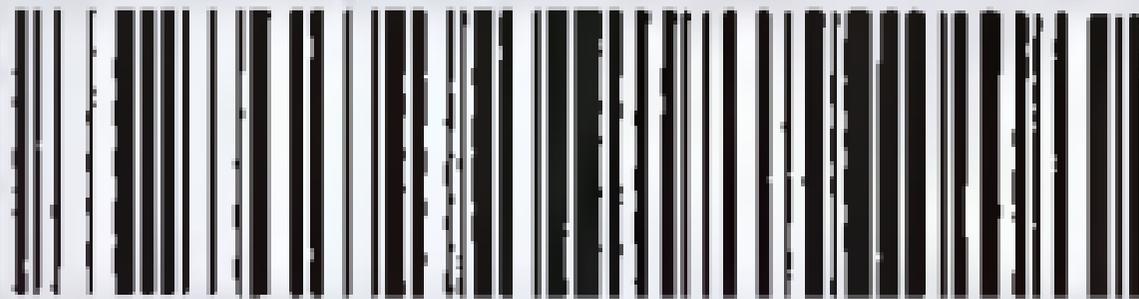
 R. Demange

Boğaziçi Üniversitesi

Arşiv ve Dokümantasyon Merkezi

Kişisel Arşivlerle İstanbul'da Bilim, Kültür ve Eğitim Tarihi

Aziz Ogan Koleksiyonu



OGNIZM0203209